

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-054 BIS**

EN DATE DU : **04 JUIN 2025**

ADPBC : CONVENTION D'OBJECTIFS 2025/2028 POUR LES REPAS A DOMICILE ET ESPACE DE VIE SOCIALE TISS'ÂGE

RETIRE ET REMPLACE – ERREUR MATERIELLE

L'an deux mille vingt cinq, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Dizier-les-Domains, selon convocation le 23/05/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Armelle BOURSAUD a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Madame et Messieurs

Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON

EXCUSÉ (1) : Madame

Céline DARVENNE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	25	25	25	0

Monsieur Jean-François BOUCHET ne prend pas part au vote en tant que président de l'ADPBC.

Une première convention d'objectifs avec l'Association de Développement du Pays de Bonnat Châtelus (ADPBC) a été signée pour 3 ans : 2015/2017, concernant le portage de repas à domicile (RAD), le Point Informations Jeunesse. Une nouvelle convention a été signée pour la période 2018/2020, intégrant le Pôle ados.

Par décision de bureau n°DB 2021-003 en date du 11 février 2021, la convention a été renouvelée pour une durée de 4 ans (2021/2024), intégrant l'espace de vie sociale : le portage de repas à domicile, l'Espace de vie sociale (vie associative, familles et parentalité, secteur jeunesse dont ALSH 11/17 ans « le Squat'ados ». La contribution de la Communauté de Communes sera de 70 960 € en 2025, 73 150 € en 2026, 75 300 € en 2027 et 77 550 € en 2028.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs avec l'ADPBC 2025/2028 dans les conditions présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention (ci-jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX

La secrétaire de séance
Armelle BOURSAUD

